

Initiatives ministérielles

C'est sans doute pour le même motif que le gouvernement, dans son énoncé de politique, n'a pas pris non plus d'engagement sur l'élimination graduelle de l'aide liée, comme le recommandait pourtant le comité mixte chargé de la révision de la politique étrangère. D'ailleurs, le Comité d'aide au développement de l'OCDE faisait lui aussi la même recommandation.

À cet égard, le budget de l'aide publique au développement souffre de toute cette confusion. En effet, à cause de l'ambiguité entretenue à ce sujet, trop d'entreprises canadiennes profitent actuellement de budgets de l'ACDI qui devraient plutôt être destinés au développement international. En aucune façon, les priorités du programme d'aide ne peuvent être liées aux objectifs de la politique commerciale canadienne. L'ACDI doit absolument être mise à l'abri des influences des différents ministères avec lesquels elle doit composer constamment, souvent au détriment de l'aide comme telle.

Une clarification du mandat de l'ACDI aurait aussi dû être incluse dans une loi constitutive. Cependant, nous avons compris, avec le récent énoncé du gouvernement sur la politique étrangère canadienne, qu'une telle loi ne rencontre pas les objectifs du gouvernement libéral.

Pourtant, le Comité mixte spécial chargé de la révision de la politique étrangère canadienne a recommandé, suite aux demandes pressantes des députés du Bloc québécois, membres de ce comité, que le Parlement adopte une loi fixant les principes fondamentaux de l'aide publique au développement. Il a aussi recommandé, dans son rapport majoritaire, que cette aide publique au développement soit soumise à des examens réguliers par les comités de la Chambre et du Sénat.

La réponse du gouvernement canadien a été que bien que l'intention soit noble et justifiée, le gouvernement n'entend pas adopter une telle loi prétextant que cela ne favoriserait pas nécessairement l'atteinte des objectifs de l'aide et réduirait la souplesse des programmes. En d'autres mots, le gouvernement croit qu'une législation sur l'aide publique au développement le contraindrait trop.

Évidemment, établir clairement les objectifs de l'aide et les mandats de l'agence chargée d'exécuter les programmes de coopération internationale forcerait le gouvernement à suivre des lignes de conduite strictes. La promotion du commerce international via les programmes d'aide ne serait probablement plus possible ou serait à tout le moins très gênante pour un gouvernement qui se targue de diriger l'un des pays les plus généreux au monde.

• (1550)

Ce sont souvent les petits gestes qui traduisent le mieux les réalités profondes des vraies préoccupations d'un gouvernement et, à cet égard, l'article 7 du projet de loi est assez révélateur. L'élimination de la pauvreté, la diminution de l'écart entre les pays riches et les pays pauvres peuvent faire partie des discours des ministres de ce gouvernement, mais quand les projets de loi arrivent à l'étude à la Chambre des communes, ce sont les considérations qui marqueront toujours le pas sur les valeurs,

même si ce gouvernement prétend vouloir faire la promotion des valeurs des Canadiens et des Québécois.

Cela ne constitue pas une véritable surprise lorsque nous constatons que ce gouvernement, dans son budget de février 1994, a coupé le budget de l'aide publique au développement, rendu plus difficile l'accès à l'assurance-chômage et a oublié de s'attaquer aux iniquités fiscales que l'opposition officielle dénonçait pourtant depuis des mois.

C'est dans la même perspective que ce gouvernement prétend procéder à une réforme des programmes sociaux, alors que dans la réalité l'objectif finalement annoncé par le ministre du Développement des ressources humaines était de compresser les budgets sociaux de 15 milliards de dollars sur cinq ans.

Donc, qu'il s'agisse de politique intérieure ou de politique étrangère, le procédé du gouvernement est le même: de beaux discours contredits dans l'action. En somme, cela devient plus facile de comprendre maintenant le slogan de l'ancien président du Comité permanent des affaires étrangères: la politique étrangère découle de la politique intérieure et la politique intérieure découle de la politique étrangère.

En conclusion, le Bloc québécois déplore que le gouvernement n'ait pas saisi l'occasion de ce projet de loi pour commencer à clarifier les objectifs qu'il poursuit pas ses programmes d'aide aux pays les plus pauvres de la planète. Il a voulu plutôt plus superficiellement revoir seulement le nom de son ministère des Affaires étrangères. À une véritable cure de rajeunissement et de vitalité il a préféré refaire le maquillage. Soit. Attendons maintenant le prochain essai.

[Traduction]

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux, et quelque peu surpris, d'intervenir aujourd'hui pour débattre du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures.

Avant de commencer mon discours, je voudrais expliquer au Président pourquoi je suis surpris de parler aujourd'hui de cette motion. Je n'ai appris qu'à seize heures hier que ce projet de loi ferait l'objet d'un débat. Le gouvernement en a avisé le bureau de notre leader à la Chambre à 15 h 30 hier seulement.

Est-ce là un autre exemple de la façon de procéder que le gouvernement veut adopter en pareilles circonstances? Peut-être gêne-t-il aussi le pays de cette façon? Il est encore plus surprenant de voir que le projet de loi C-47 n'était même pas inscrit au *Feuilleton* de la Chambre de lundi, à la rubrique des projets de loi d'initiative ministérielle.

Encore hier, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a tenté de nous faire la leçon, à mon collègue du Parti réformiste, le député de Peace River et à moi-même, par le truchement d'un rappel au Règlement, en nous expliquant comment le gouvernement s'efforce de nous aviser à l'avance des événements à venir.

Si le gouvernement considère un délai de moins d'une journée comme une période de préavis suffisante, je suppose que le député de Kingston et les Îles avait raison. Toutefois, lorsqu'un projet de loi arrive à l'étape de la troisième lecture, le gouvernement n'a aucune raison de le présenter ainsi à la dernière minute.